

Budget Primitif 2019

**« L'affirmation de l'ambition
Métropolitaine »**

Rappel des grandes lignes du budget

→ L'affirmation de l'ambition métropolitaine :

- le **nouveau cap donné à l'enseignement supérieur** : accueil de grandes écoles à Bailly et la perspective de l'arrivée d'un site universitaire à HPM
- le démarrage des travaux **CO'Met**
- le déploiement de **bus électriques et du système de transport à la demande** dynamique (TAD), en pleine cohérence avec le PCAET pour dynamiser les transports en commun et diminuer l'empreinte carbone

→ La déclaration d'intérêt métropolitain d'équipements sportifs et culturels

- Musée des Beaux-Arts et Musée Historique
- Patinoire
- Zénith
- Base de loisirs de l'Île Charlemagne

→ De nouvelles compétences facultatives :

- Aménagement et gestion du parc des Jardins de Miramion de Saint-Jean-de-Braye,
- Coordination des projets d'installation et de maintien des professionnels de santé
- Clubs sportifs professionnels

Rappel des grandes lignes du budget

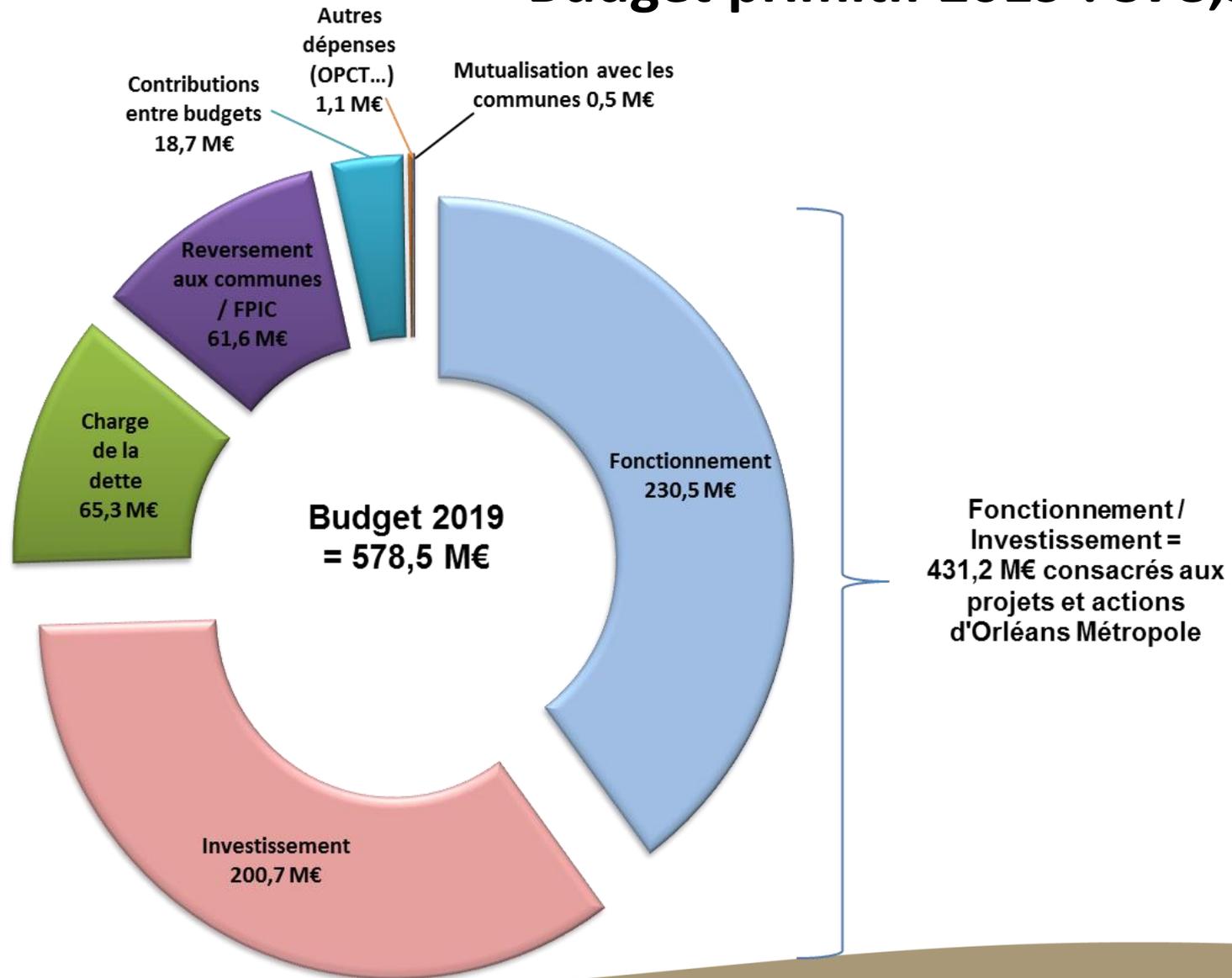
→ La contractualisation financière avec l'Etat :

- un contrat approuvé en conseil métropolitain en juin 2018.
- un plafonnement de l'évolution des dépenses de fonctionnement fixé à 1,2 % .
- un pilotage par la dépense brute et non plus par l'autofinancement.

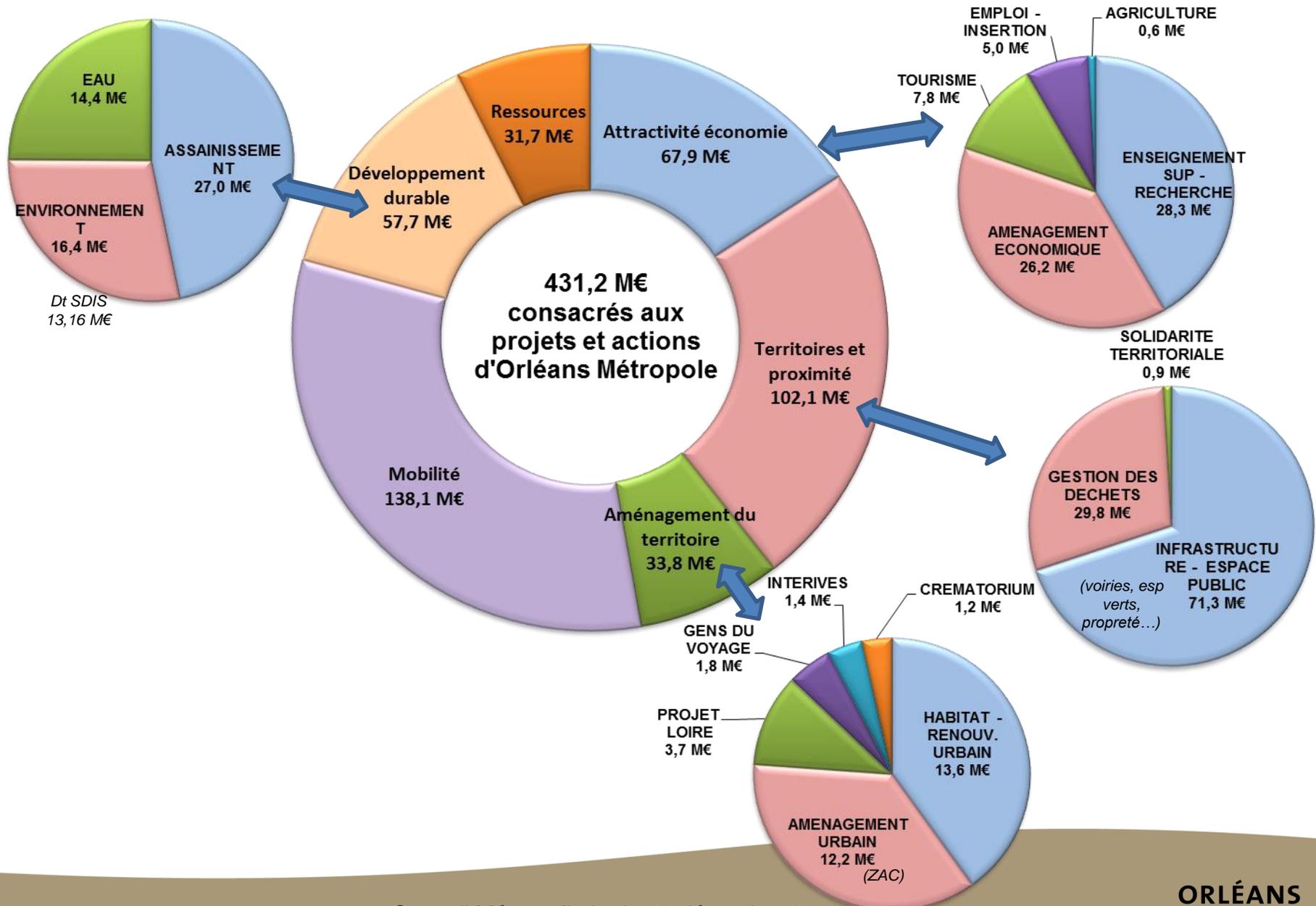
→ Un budget conforme aux engagements du mandat :

- des **taux de fiscalité inchangés** pour les ménages, comme pour les entreprises,
- des **dépenses de fonctionnement maîtrisées**,
- un effort d'**investissement volontariste** avec un **recours limité à l'emprunt**,

Budget primitif 2019 : 578,5 M€



431,2 M€ consacrés aux projets et actions d'Orléans Métropole



Fiscalité – Taux inchangés

En 2019, les taux d'imposition restent inchangés :

Taux de TH : **7,52 %**

Taux de FNB : **6,12 %**

Taux de TEOM : **8,73 %**

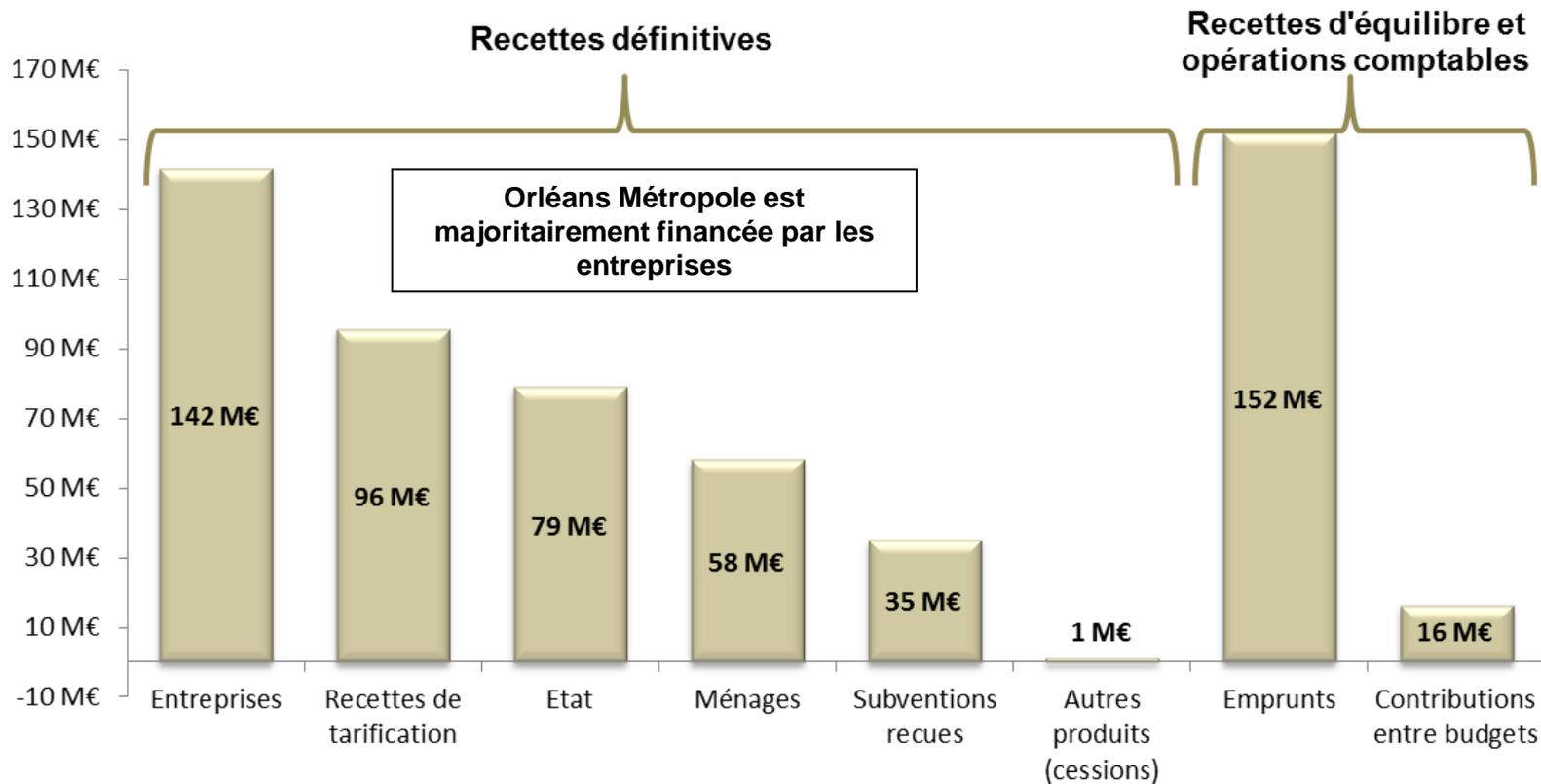
Taux de FB : **1,28 %**

Taux de CFE : **24,88 %**

Versement transports : **1,80%**

Les taux des impôts locaux seront reconduits à l'identique en 2019. L'évolution du produit fiscal sera donc limitée à la seule progression des bases d'imposition, anticipée pour 2019 à 2,1 %

Qui finance la Métropole (578,5 M€)



L'emprunt d'équilibre est inscrit pour son montant global au démarrage du projet et son versement s'étale au rythme de la réalisation des travaux.

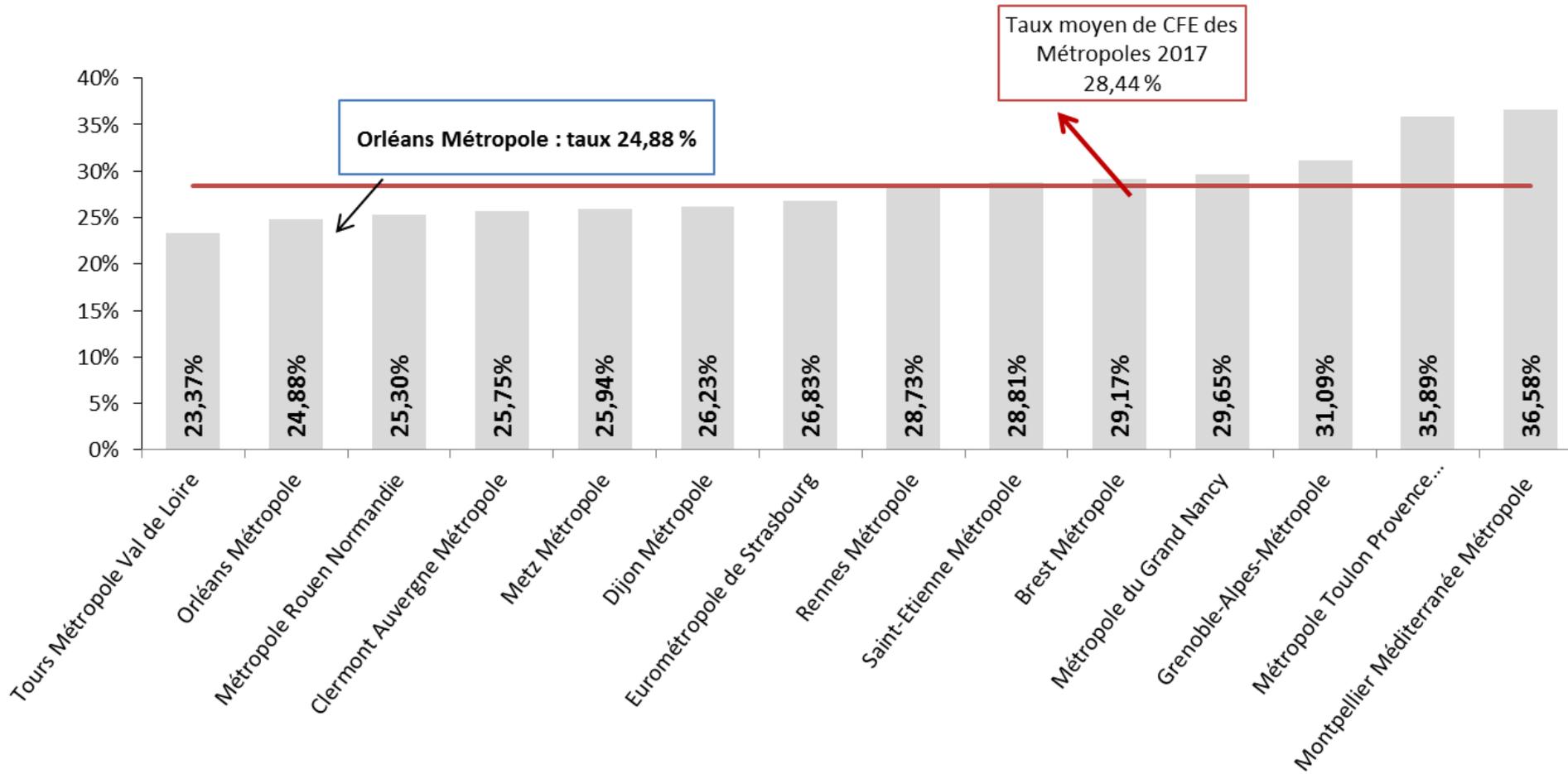
Pour 2019, sur les 152 M€ inscrits, l'emprunt nouveau à mobiliser pour les mandatements prévus est estimé à 100 M€.

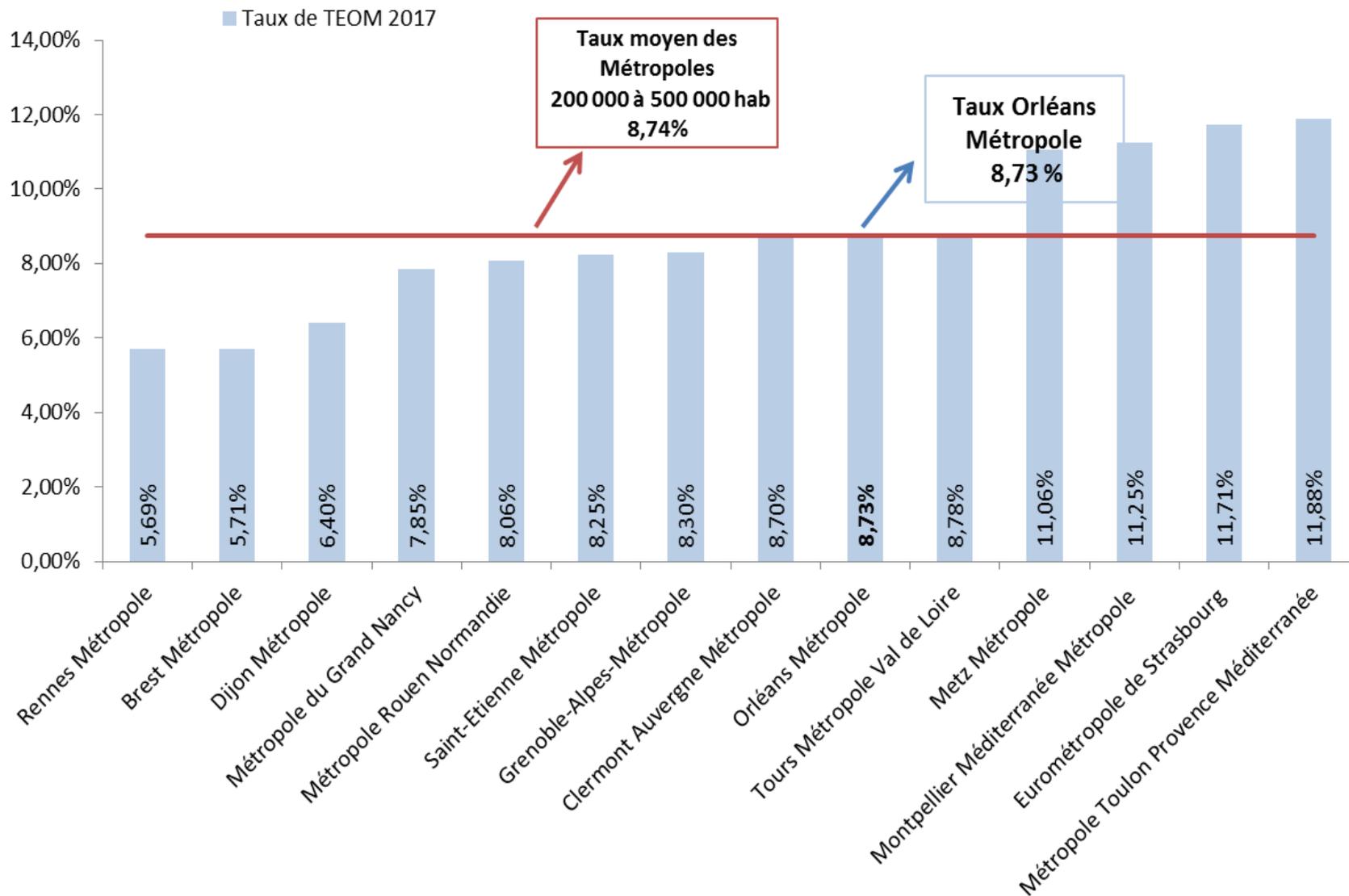
Fiscalité - recettes attendues en stabilité

Produits liés à la fiscalité en M€	2013	2014	2015	2016	2017	estim. 2018	prévi. 2019	Evol% 2019/2018
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	35,0	34,3	34,0	35,5	35,4	37,7	38,2	1,4%
Rôles complémentaires perçus en N - CFE	1,6	1,2	1,0	3,6	2,8	1,8	0,8	-56,5%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	24,7	25,0	26,5	25,7	28,0	26,1	26,8	2,6%
Sous total CET	61,4	60,5	61,5	64,8	66,2	65,6	65,8	0,3%
Taxe sur les surfaces commerciales (Tascom)	4,5	4,5	4,7	4,6	5,9	4,5	4,6	1,1%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)	0,7	0,7	0,8	0,8	0,9	0,9	1,0	0,0%
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	14,2	14,2	14,2	14,2	14,2	14,2	14,2	0,0%
Dotations de comp. de la réforme de la taxe prof. (DCRTP)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	6,6	-11,4%
Total produit Impôt économique (1)	88,2	87,4	88,7	91,9	94,7	92,8	92,2	-0,7%
Taxe d'habitation (TH) / Taxe foncière (TFB / TFNB)	33,3	33,7	35,0	34,9	35,4	36,1	36,8	2,0%
Rôles complémentaires perçus en N - TH/TFB/TFNB	0,2	0,3	0,2	0,3	0,2	0,1	0,2	233,3%
Compensations de fiscalité des ménages	0,8	0,9	1,1	0,9	1,3	1,4	1,4	0,0%
Total fiscalité des ménages (2)	34,3	35,0	36,3	36,0	36,9	37,5	38,4	2,3%
Dotations de comp. Part salaires (intégrée dans DGF) (3)	39,4	38,8	37,8	37,1	35,8	35,0	34,2	-2,1%
Total des ressources fiscales Orléans Métropole (1)+(2)+(3)	161,9	161,2	162,8	165,0	167,4	165,3	164,8	-0,3%
Evolution du produit global N/N-1		-0,5%	1,0%	1,4%	1,4%	-1,3%	-0,3%	
Dont dotations/compensations versées par l'Etat	47,7	47,2	46,3	45,4	44,6	43,8	42,2	-3,7%

Le produit fiscal est attendu en stabilité en 2019 : 164,8 M€.

■ Taux CFE 2017





- Orléans Métropole bénéficie du régime de DGF des communautés urbaines et métropoles plus favorable que celui des communautés d'agglomération. En 2017, cela a représenté un produit supplémentaire de DGF de 8,8 M€ reconduit en 2018,
- Malgré ce produit supplémentaire, on constate une baisse de près 17 M€/an par rapport à 2011 du fait des réductions de l'Etat.
- La DGF 2019 est inscrite pour 42,1 M€.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017*	2018	BP 2019
Dotation d'intercommunalité	10,1	9,1	9,0	7,5	4,0	0,3	0,0	0,0	0,0
Dotation de compensation	40,0	39,4	38,7	38,3	37,4	36,7	34,7	34,1	33,3
Total DGF (périmètre Agglo)	50,1 M€	48,5 M€	47,7 M€	45,8 M€	41,5 M€	37,1 M€	34,7 M€	34,1 M€	33,3 M€
Evolution en M€ /N-1		-1,6	-0,8	-1,9	-4,3	-4,4	-2,4	-0,6	-0,7
Perte cumulée		-1,6 M€	-2,4 M€	-4,4 M€	-8,6 M€	-13,1 M€	-15,4 M€	-16,0 M€	-16,8 M€
Supplément DGF passage en Métropole							8,8 M€	8,8 M€	8,8 M€
Total DGF	50,1 M€	48,5 M€	47,7 M€	45,8 M€	41,5 M€	37,1 M€	43,5 M€	42,9 M€	42,1 M€

* Passage en Métropole entraînant un supplément de dotation d'intercommunalité

Budget principal - Dépenses de fonctionnement maîtrisées

	Budget 2018	Projet de budget 2019	Evol 19/CO18	BA Port Fluvial	budget Principal 2019 y/c BA Port Fluvial
Charges de gestion	66,5 M€	67,7 M€	1,2 M€	0,06 M€	67,75 M€
Charge de personnel (hors services communs - transferts de compétences)	42,2 M€	43,6 M€	1,4 M€		43,6 M€
Frais financiers	5,5 M€	5,3 M€	-0,3 M€	0,1 M€	5,4 M€
Subvention aux budgets annexes	23,8 M€	16,4 M€	-7,4 M€	-0,3 M€	16,1 M€
Dt subvention budget annexe transport	19,9 M€	12,5 M€	-7,4 M€		12,5 M€
FPIC	1,4 M€	1,9 M€	0,5 M€		1,9 M€
Attributions de compensations versées / DSC	59,4 M€	58,6 M€	-0,9 M€		58,6 M€
Reversement de fiscalité	0,2 M€	0,2 M€	0,0 M€		
Autres charges	0,2 M€	0,2 M€	0,0 M€		
Dépenses de fonctionnement à périmètre constant	199,2 M€	193,8 M€	-5,4 M€	-0,1 M€	193,3 M€
Services communs	6,1 M€	10,6 M€	4,5 M€		10,6 M€
Remboursement capital dette transférée communes	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€		0,0 M€
Festival de Loire	0,0 M€	0,3 M€	0,3 M€		0,3 M€
Solidarite territoriale	0,0 M€	0,4 M€	0,4 M€		0,4 M€
Règlement de voirie	2,1 M€	0,9 M€	-1,2 M€		0,9 M€
Dépenses non ventilées - provision aléas	0,0 M€	1,4 M€	1,4 M€		1,4 M€
Transfert de compétences (FUL - FAJ - Prév spécialisée)	0,0 M€	2,3 M€	2,3 M€		2,3 M€
Dépenses Réelles de fonctionnement	207,4 M€	209,7 M€	2,3 M€	-0,1 M€	209,2 M€

A périmètre constant, les dépenses de fonctionnement de la métropole sont attendues en baisse de 5,4 M€ par rapport budget 2018 en lien avec la forte diminution de la subvention d'équilibre versée au budget annexe transport (- 7,4 M€) atténuée par la hausse des frais de personnel de 1,4 M€ et des autres charges de 0,6 M€.

Pour 2019, les dépenses réelles de fonctionnement respectent l'objectif du contrat passé avec l'Etat.

Les dotations communautaires

- **L'attribution de compensation a évolué en 2018 pour tenir compte des transferts de compétence. Pour 2019 elle est ajustée à la marge dès le projet de budget et sera de nouveau ajustée en cours d'année 2019 pour tenir compte des équipements et compétences transférés au 1^{er} janvier 2019 et dont les charges sont en cours d'évaluation,**
= le montant de l'attribution de compensation de fonctionnement s'établit à 54,8 M€ en dépenses et 1 M€ en recettes.
- **La dotation de solidarité communautaire est inscrite pour 3,7 M€ (montant identique à 2018).**
- En parallèle, et pour compenser les charges d'investissement transférées à la Métropole, les communes verseront à Orléans Métropole **une attribution de compensation d'investissement de 10,5 M€.**

Capacité d'autofinancement consolidée

Le budget 2019 fait apparaître un niveau d'épargne de gestion de 80,5 M€, et une épargne brute de 78,6 M€.

Dans ce contexte et après remboursement du capital de sa dette, l'épargne disponible 2019 s'élève à 25,7 M€.

	BP 2018	BP 2019
Recettes de gestion (1)	357,4 M€	386,6 M€
Dépenses de gestion (2)	286,8 M€	306,1 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	70,6 M€	80,5 M€
Intérêts de la dette (4)	11,0 M€	11,9 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,8 M€	0,6 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,6 M€	0,1 M€
Epargne brute avant AC invest (8) = (3) - (4) - (5) + (6)	59,4 M€	68,1 M€
Attribution compensation invtt reçue (9)	10,5 M€	10,5 M€
Epargne brute (10) = (8)+(9)	69,9 M€	78,6 M€
Remboursement de capital (11)	45,4 M€	52,9 M€
Epargne disponible (12) = (10) - (11)	24,5 M€	25,7 M€

Les investissements 2019 : 201 M€

Principales opérations	Budget 2019
TRANSPORT - PROJET ELECTRIFICATION DES BUS	38,7 M€
GESTION DE L'ESPACE PUBLIC ET LES VOIRIES COMMUNALES	34,2 M€
IMPLANTATION ECOLES ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	18,6 M€
TRANSPORT - REPRISE DU PARC INITIAL AU DELEGATAIRE SORTANT	11,7 M€
GESTION DE L'ESPACE PUBLIC ET LES VOIRIES METROPOLITAINES	9,4 M€
DONT VOIRIES STRUCTURANTES ET OUVRAGES D'ARTS	5,2 M€
DONT TRAVAUX DE VOIES PIETONS CYCLISTES (sous tête sud pont Joffre)	3,0 M€
TRANSPORT - INVESTISSEMENT SUR LE RESEAU EN EXPLOITATION	9,4 M€
RESERVES FONCIERES (dont Alstom pour 5 M€)	5,9 M€
ASSAINISSEMENT - TRAVAUX STRUCTURANTS	5,8 M€
DONT TRAVAUX SUR OUVRAGES	4,5 M€
DONT REALISATION D'UN BASSIN POUR L'AIRE EVENEMENTIELLE	0,8 M€
DONT PHASE 2 CHAMBRE A SABLE	0,5 M€
OPERATIONS DE RESTAURATION IMMOBILIERE (ORI)	5,0 M€
TRAVAUX RENOVATION VOIRIES PARCS D'ACTIVITES	4,7 M€
EAU - TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'USINE DE DECARBONATATION - ST JEAN DE BRAYE	4,7 M€
COMET (TRAVAUX AMENAGEMENT ET ACCESSIBILITE AU SITE)	4,5 M€
TRANSPORT - CREATION STATIONS TRAM COMET	4,2 M€
ACHAT ET TRAVAUX DES LOCAUX NOUVEL OFFICE DE TOURISME PLACE MARTROI	3,2 M€
TRAVAUX PROJET LOIRE - TRAME VERTE	3,1 M€
TRANSPORT - DERNIERE TRANCHE RENOVATION LIGNE TRAM A	3,0 M€
ASSAINISSEMENT - INVESTISSEMENTS STEP - RESEAUX - OUVRAGES	2,8 M€
ASSAINISSEMENT - TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSIONS	2,2 M€
EAU - REHABILITATION CANALISATIONS	2,0 M€
ANRU 2	1,7 M€
TRANSPORT - CREATION STATION TRAM LARRY	1,0 M€
ASSAINISSEMENT - REUTILISATION EAUX TRAITÉES STEP LA SOURCE POUR ALIMENTATION PARC FLORAL	1,0 M€

Dettes consolidées

en M€	Encours de dette au 01/01/2018	Capital remboursé en 2018	Estimation Emprunt mobilisé en 2018	Encours de dette estimé au 01/01/2019	Capital remboursé en 2019	Estimation Emprunt mobilisé en 2019	Encours de dette estimé au 31/12/2019
Budget Principal (hors dette transféré)	167	20,0	50,0	197	20,2	56	233
Budget Assainissement	28	2,4	-	25	2,4	-	23
Budget Transport	250	19,8	10,0	240	17,4	40	263
Budget PTOC	5	0,4	-	5	0,5	-	4
Budget CFA	1	0,04	-	1	0,0	-	1
Budget Pépinières	18	1,0	2,0	19	1,0	2	20
TOTAL DETTE CONSOLIDEE	469	44	62	488	42	98	543
Budget Principale - dette transférée	54,1	5,3	2,0	51	5	2	48
Budget eau potable	14	1,0	-	13,4	0,8	-	13
TOTAL DETTE CONSOLIDEE	538	50	64	552	48	100	604

Fin 2019, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette devrait s'établir autour de 604 M€ (y compris dette transférée espace public pour 48 M€ et dette eau potable pour 13 M€).

Budget Principal 2019

Budget Principal	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018	BP 2019
Recettes de gestion (1)	211,3 M€	209,9 M€	227,7 M€	227,4 M€	242,7 M€
Dépenses de gestion (2)	172,6 M€	173,3 M€	177,2 M€	200,8 M€	204,2 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	38,6 M€	36,5 M€	50,5 M€	26,6 M€	38,4 M€
Intérêts de la dette (4)	4,5 M€	3,7 M€	2,3 M€	3,5 M€	5,3 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,6 M€	0,5 M€	0,1 M€	0,0 M€	0,0 M€
Produits Exceptionnels (6)	1,1 M€	1,2 M€	1,9 M€	0,0 M€	0,0 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	34,7 M€	33,6 M€	50,1 M€	23,0 M€	33,1 M€
Attribution compensation invt reçue (8)	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	10,5 M€	10,5 M€
Epargne brute corrigée (9) = (7)+(8)	34,7 M€	33,6 M€	50,1 M€	33,5 M€	43,6 M€
Remboursement de capital (10)	19,6 M€	19,9 M€	19,6 M€	20,4 M€	29,5 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	15,1 M€	13,6 M€	30,4 M€	13,1 M€	14,1 M€

- Le budget présente un autofinancement de l'ordre de 14 M€, conforme à la moyenne d'autofinancement habituelle (exception faite de 2017, année de transition atypique).
- Les dépenses d'investissement s'établissent à 113,6 M€ dont 112,4 M€ de dépenses d'équipement financées par des ressources propres (subventions, FCTVA, cessions...) à hauteur de 28,8 M€ et par de l'emprunt pour 70,8 M€.

Budget annexe Assainissement – autofinancement maintenu

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	BP 2018	BP 2019
Recettes de gestion	28,0 M€	27,7 M€
- Dépenses de gestion	14,2 M€	14,4 M€
Epargne de gestion	13,8 M€	13,3 M€
- Intérêts de la dette dont ICNE	0,6 M€	0,6 M€
- Dépenses exceptionnelles	0,4 M€	0,4 M€
+ Produits exceptionnels (hors cessions)	0,1 M€	0,0 M€
Epargne brute	12,8 M€	12,3 M€
- Remboursement de capital	2,5 M€	2,5 M€
Epargne disponible	10,3 M€	9,8 M€

- Produit de redevance d'assainissement stable : 25,250 M€
- Autofinancement, en stabilité autour de 10 M€
- Dépenses d'investissement : 12,2 M€ de projets
- Emprunt d'équilibre limité à 2 M€

Budget annexe Transports - subvention d'équilibre en baisse

BUDGET ANNEXE TRANSPORT	BP 2018	BP 2019
Recettes de gestion	82,7 M€	96,1 M€
- Dépenses de gestion	56,1 M€	72,0 M€
Epargne de gestion	26,6 M€	24,0 M€
- Intérêts de la dette dont ICNE	6,1 M€	5,2 M€
- Dépenses exceptionnelles	0,1 M€	0,1 M€
+ Produits exceptionnels (hors cessions)	0,0 M€	0,0 M€
Epargne brute	20,4 M€	18,7 M€
- Remboursement de capital	20,4 M€	18,7 M€
Epargne disponible	0,0 M€	0,0 M€

- Recette de versement transport en progression (59 M€)
- Contribution au délégataire en baisse (66 M€)
- Baisse de la subvention d'équilibre (12,5 M€ contre 19,9 M€ au BP 2018)
- 68 M€ de dépenses d'équipement dont 38,7 M€ pour le projet d'électrification des bus et 11,7 M€ pour reprise du parc initial au délégataire sortant
- Emprunt d'équilibre : 68 M€

Budget annexe eau

BUDGET ANNEXE EAU	BP 2018	BP 2019
Recettes de gestion	10,1 M€	9,6 M€
- Dépenses de gestion	7,8 M€	6,9 M€
Epargne de gestion	2,2 M€	2,8 M€
- Intérêts de la dette dont ICNE	0,5 M€	0,5 M€
- Dépenses exceptionnelles	0,1 M€	0,1 M€
+ Produits exceptionnels (hors cessions)	0,0 M€	0,0 M€
Epargne brute	1,7 M€	2,2 M€
- Remboursement de capital	1,0 M€	1,0 M€
Epargne disponible	0,7 M€	1,2 M€

- Dépenses d'investissement : 7,1 M€ (travaux de construction de l'usine de décarbonatation à Saint Jean de Braye pour 4,7 M€ /travaux neufs et réhabilitations)
- Emprunt d'équilibre : 5,9 M€.

Budget annexe pépinières

BP 2019	Centre d'Innovation Orléans	P. St Jean de Braye	P. St Jean de La Ruelle	P. Parc du Moulin Olivet	Lab'O	Total
Charges d'exploitation	0,01 M€	0,13 M€	0,19 M€	0,15 M€	1,13 M€	1,61 M€
Divers	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€
Annuité de la dette	0,00 M€	0,00 M€	0,13 M€	0,07 M€	1,22 M€	1,42 M€
Total Charges (1)	0,01 M€	0,13 M€	0,32 M€	0,22 M€	2,35 M€	3,03 M€
Loyers et charges facturés	0,00 M€	0,07 M€	0,19 M€	0,09 M€	0,74 M€	1,08 M€
Autres ressources	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€	0,00 M€
Subvention B. Principal	0,01 M€	0,07 M€	0,13 M€	0,13 M€	1,62 M€	1,95 M€
Total Produits (2)	0,01 M€	0,13 M€	0,32 M€	0,22 M€	2,35 M€	3,03 M€

- Subvention d'équilibre du budget principal stable (1,95 M€)
- Investissements : 0,150 M€ sont proposés pour l'aménagement de parking

Les principaux projets et actions 2019 selon les 5 axes stratégiques du Projet Métropolitain 2017-2030

Axe 1 : Pour une métropole connectée et attractive

→ Actions économiques et grands projets

- **CO'met** : 4,5 M€ dans le cadre de travaux d'aménagement d'accessibilité au site. En parallèle, la subvention accordée par la Région Centre Val de Loire est abondée de 6 M€
- **GIP** : 0,385 M€
- **Pépinières**
 - Investissements : 0,150 M€ pour l'aménagement de parking.
 - Fonctionnement : 3 M€ (en dépenses : marché de prestation Orléans Pépinières, fluide, intérêt des emprunts, en recettes : loyers et refacturation des charges, subvention d'équilibre versée par le budget principal pour 1,950 M€)
- **Aménagement et développement des zones d'activités : 10,4 M€** (fonctionnement courant -entretien et investissements réalisés) :
 - budget principal : 6 M€ (1 M€ d'entretien et 5 M€ pour la requalification de parcs (Cent Arpents, parc d'activités ADELIS (1^{ère} phase), voirie au sein des parcs d'activités Chécy Belles Rives...)
 - budget annexe PTOC : 4,2 M€ de travaux de viabilisation de la ZAC 3
 - budget annexe ZAC en régie : 0,2 M€
- **Interives (1,4 M€)** : études de maîtrise d'œuvre urbaine sur le périmètre de la ZAC 1 (0,055 M€) acquisitions foncières dans le cadre du Droit de Préemption Urbain (0,9 M€), études générales, d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre urbaine (0,274 M€), annuités dues à l'EPFLI dans le cadre des portages fonciers (0,100 M€)

Axe 1 : Pour une métropole connectée et attractive

→ Enseignement supérieur (24 M€)

- Investissement : 18,7 M€ dont réalisation d'investissements nécessaires, à l'implantation de grandes écoles sur le territoire de la Métropole (18,6 M€ dont 4,4 M€ pour l'acquisition du site Anatole BAILLY).
- Fonctionnement : 1,8 M€ pour l'accompagnement de l'implantation et de l'installation dès 2019 de grandes écoles (Institut Supérieur de Commerce de Paris sur le territoire, ESTP, Hitachi et Agro Paris Tech) suite à un l'Appel à Manifestation d'Intérêt (1,4 M€) et le soutien au projet ICON (Graduate School : 0,200 M€)
- ESAD : 2,7 M€ en fonctionnement et 0,285 M€ en investissement

→ Innovation / Recherche

- Subvention aux associations : 1,6 M€ (Orléans Val de Loire Technopole 1,277 M€ / NEKOE 0,151 M€...)

→ Apprentissage et formation professionnelle

- CFA : un budget de 3,8 M€ ; une subvention d'équilibre = 1 M€

Axe 2 : Pour une métropole accueillante et rayonnante

→ Promotion du tourisme

- En investissement (3,7 M€) :
 - achat et aux travaux des locaux du nouvel Office de tourisme Métropolitain (3,2 M€),
 - signalétique patrimoniale, et création d'un nouveau son et lumière estival.
- En fonctionnement (1,8 M€) : mission confiée à la SPL tourisme pour 1,5 M€, actions de communications, entretien vidéo projection (0,3 M€)
- Compétence financée par recette de taxe de séjour (1,25M€) et recettes de commercialisation (0,3 M€)

→ Parc Floral :

- En investissement 0,2 M€
- En fonctionnement : 0,6 M€ (subvention d'équilibre)

→ Projet Loire (3,6 M€) dont Projet Loire-Trame Verte (3,1 M€) comprenant :

- la réhabilitation du plan d'eau de l'île Charlemagne et du Rio (1,6 M€)
- l'aménagement du fil de Loire (séquence cœur de Parc) (0,8 M€)
- l'aménagement d'un itinéraire Nord de la Loire à vélo (0,6 M€)

Axe 3 : Pour une métropole au service de ses habitants

→ Santé

- De nouvelles compétences pour une coordination des actions au niveau métropolitain :
-Fonctionnement : 100 K€ -Investissement : 100 K€

→ Soutien au commerce de proximité (0,4 M€)

- Subventions pour la requalification de vitrines, mise en accessibilité de commerces ou achat de matériel des commerces de proximité, participation à des salons professionnels (Salon de la Franchise, SIEC) et accompagnement des commerçants pour améliorer l'offre de service (e-commerce, etc.)

→ Mobilité douce : Investissement 1,250 M€ - Fonctionnement : 13,238M€

- subvention équilibre B. Transports : 12,5M€
- itinéraires cyclables
- modernisation des carrefours et contrôleurs à feux (0,355 M€)
- jalonnement dynamique (0,200 M€)
- études de circulation et de modélisation des déplacements (0,200 M€),
- investissements sur le Poste Central de Régulation du Trafic avec le raccordement des nouveaux carrefours (0,165 M€)
- implantation de points de rechargement électrique sur le territoire communautaire (0,120 M€)

Axe 3 : Pour une métropole au service de ses habitants

→ Plan transport en lien avec la transition écologique

- **Investissements 68 M€ :**
 - projet d'électrification des bus : 38,7 M€
 - reprise du parc initial au délégataire sortant (11,7 M€ valeur nette comptable).
 - investissements sur le réseau en exploitation (9,4 M€)
 - création des stations CoMet (avec les voies de stockage nécessaires aux renforts évènementiels 4,2 M€) et Larry (1 M€).
 - réalisation de la dernière tranche de rénovation de la ligne de TRAM A (3 M€)
- **Fonctionnement 77,4 M€ :**
 - Charges exploitation DSP : 66,5 M€
 - Charges à caractère général : 2,8 M€
 - Charges de personnel : 1,8 M€

Axe 4 : Pour une Métropole des paysages où il fait bon vivre

→ Aménagement urbain – foncier : (9,7 M€)

- **Foncier :**

- 5 M€ pour l'acquisition du site Alstom à Saint Jean de Braye appartenant au Conseil Départemental
- 0,9 M€ au titre d'acquisitions d'opportunité (acquisition d'un pavillon clos du Mistigri à Saint Jean de la Ruelle)

- **Aménagement urbain :**

- aménagement du site des Groues : (1,090 M€) : études urbaines et travaux préparatoires, pré-verdissement et lancement de la désignation d'un concessionnaire
- projet de doublement de la RD 2157 (0,692 M€) poursuite des études pré-opérationnelles
- aménagement de la Tête Nord du pont de l'Europe (0,600 M€)
- subvention à l'Agence d'Urbanisme (0,750 M€)

→ **Agriculture périurbaine** : 0,55 M€ : agrandissement du pavillon des producteurs, appel à projets communaux pour le développement agricole ...

Axe 4 : Pour une Métropole des paysages où il fait bon vivre

→ Assainissement :

- Investissements (12 M€) :
 - travaux structurants : 5,8 M€ dont travaux sur ouvrages (4,5 M€), réalisation d'un bassin dans le cadre du projet COMET (0,8 M€), chambre à sable - phase 2 (0,5 M€)
 - réalisation du projet de réutilisation des eaux traitées de la STEP La Source pour alimenter le Parc Floral : 1 M€
 - investissements sur les STEP, réseaux et ouvrages: 2,8 M€
 - travaux de réhabilitation et d'extensions : 2,150 M€
- Fonctionnement (14 M€) dont :
 - charges à caractère général : 8,2 M€
 - Charges de personnel : 4,5 M€

→ Eau potable

- Investissements (7 M€):
 - travaux de construction de l'usine de décarbonatation à Saint Jean de Braye (4,7 M€)
 - réhabilitations sur les canalisations (2 M€)
- Fonctionnement (7,5M€)
 - Charges à caractère général : 3,8 M€
 - Charges de personnel : 1,6 M€

Axe 4 : Pour une Métropole des paysages où il fait bon vivre

→ Eaux pluviales (1,9 M€)

- Réhabilitation de réseaux : 0,5 M€
- Contrat de DSP : 0,8 M€
- Entretien du réseau : 0,4 M€

→ Milieux aquatiques et prévention des risques (15,6 M€)

- contribution SDIS : 13,16 M€
- finalisation PCAET et mise en œuvre opérationnelle (0,713 M€) ;
- contribution de 0,440 M€ pour la mise en œuvre du volet « mesures foncières » du plan de prévention des risques des dépôts de pétrole de Saint-Jean-de-Braye.
- GEMAPI : 0,250 M€ afin notamment de finaliser le plan de lutte contre le ruissellement
- intensification des actions d'inventaires et de plans de gestion (0,200 M€)
- déploiement de la stratégie locale de gestion du risque inondation (0,120 M€)

Axe 4 : Pour une Métropole des paysages où il fait bon vivre

→ Gestion des déchets : Fonctionnement 21,7 M€ et Investissement 1,7 M€

- contrat de l'UTOM
- mise en exploitation des déchetteries pour les végétaux
- études pour une approche « déchetterie nouvelle génération » pour le repositionnement du site d'Orléans (rue Hatton)
- logique de réduction des déchets avec des actions et moyens mobilisés (animation / sensibilisation)
- Investissements récurrents :
 - sur le parc de poids lourds (acquisition d'un camion benne et un camion grue pour 0,510 M€ et réparation du parc pour 0,102 M€),
 - colonnes aériennes (0,080 M€) et enterrés (0,250 M€)
 - bacs (0,250 M€)
 - travaux d'entretien des déchetteries (0,114 M€)
 - travaux d'aménagement des points d'apport volontaire (0,100 M€).
- un crédit spécifique (0,050 M€) est fléché pour accompagner les travaux permettant la finalisation des démarches de mise en sécurité des circuits de collecte.

Axe 5 : Pour une Métropole singulière et solidaire

→ Une cohésion forte entre la métropole et les communes

• Espace public - Infrastructures Métropole (12,8 M€)

- aménagement d'une voie cyclable sous la tête sud du pont Joffre à Orléans (3 M€) ;
- RD2157 à Ingré (1,250 M€) ;
- opérations d'amélioration de voirie (1,5M€)
- travaux sur les ouvrages d'art (1M€),
- poursuite des aménagements pour l'accès aux quais de Loire à Orléans (0,550 M€) ;
- itinéraires cyclables (0,500 M€)
- poursuite des études de reconstruction du pont Cotelle à Olivet (0,400 M€) ;
- acquisitions foncières (0,300 M€) ;
- étude du projet de construction d'une passerelle au-dessus de la Loire à l'est (0,200 M€) ;
- aménagement du parking blossières à Orléans (0,160 M€)
- Fonctionnement :
 - gestion espace public (3,4 M€)
 - éclairage public (1,077 M€),
 - espaces verts urbains (0,694 M€),
 - voirie (1,568 M€),
 - entretien des ouvrages d'arts (0,189 M€)
 - entretien de la voirie (0,543 M€)...

Axe 5 : Pour une Métropole singulière et solidaire

- **Espace Public - Infrastructures communales (44,2 M€)**
 - programme voirie correspondant aux engagements de mandat de chaque commune pour 27 M€,
 - programme des travaux courant pour 7,6 M€ avec notamment :
 - Voiries (2,6 M€) : gros entretien, mise en accessibilité de la voirie aux PMR, signalisation horizontale, acquisition de matériels techniques, signalisation verticale, travaux liés aux sinistres, grosses réparations des véhicules de voirie...
 - Activités transversales (1,967 M€) : acquisition de véhicules acquisition de mobilier urbain, acquisition de mobilier de bureau, Entretien du gros matériel / outillage et les grosses réparations de véhicules...
 - L'éclairage public (1,497 M€) : travaux courants, signalisation tricolore, renouvellement de candélabres, modernisation de l'éclairage public...
 - La propreté (0,751 M€) : acquisition de véhicules, entretien des véhicules, remise en état des sanitaires publics, acquisition de matériels techniques...
 - Les espaces verts (0,561 M€) : acquisition et l'entretien de matériel, fleurissement, achat de végétaux, acquisition d'arbres et de bacs...
 - Fonctionnement (9,6 M€) : Eclairage public (3,2 M€), Voirie (1,5 M€), Propreté (1,5 M€), Espaces verts (1,5 M€), activités transversales (0,9 M€) ...

Axe 5 : Pour une Métropole singulière et solidaire

→ Solidarité territoriale (0,9 M€)

Accompagner le développement des communes dans le respect des responsabilités et compétences de chacun et en complémentarité avec les autres niveaux de collectivités (Département et régions) autour de 3 axes :

- **L'apport d'ingénierie**, conseil et expertise aux communes
- **La mobilisation de financements** sur les projets et équipements communaux via, d'une part, l'aide au montage de dossiers de financements extérieurs et, d'autre part, un dispositif de fonds de concours métropolitain à créer (règlement et critères en cours de définition)
- **La transversalité** et l'intégration des enjeux de solidarité territoriale au sein des politiques métropolitaines, en particulier sur les thématiques prioritaires comme la santé et le dynamisme des centre-bourgs.

Le budget s'articule autour d'un projet lié à la santé (0.1 M€ en fonctionnement et 0,1 M€ en investissement), un projet déployé dans le cadre de la politique Planification et Aménagement Urbain (études urbaines des centres bourgs de Chécy et Combleux) et d'une enveloppe à affecter (cadre à définir).

Axe 5 : Pour une Métropole singulière et solidaire

→ Solidarité et cohésion sociale

- **Emploi / Insertion (2 M€)**

- En investissement : 0,120 M€ (soutien à l'acquisition d'équipements pour les structures d'insertion)
- En fonctionnement : 0,891 M€ (subventions)

- **Habitat – Logement – Renouvellement urbain (14 M€)**

- opération de restauration immobilière (5 M€)
- soutien du développement de l'habitat (2,6 M€) en accompagnement des aides à la pierre attribuées par l'Etat (0,7 M€)
- rénovation Urbaine (2 M€) quartier de l'Argonne, quartier de la Source, quartier des chaises
- subventions versées à des associations et organismes œuvrant dans le domaine de l'accompagnement à l'accès et au maintien dans le logement et au logement d'urgence

- **Cohésion sociale**

- de nouvelles compétences transférées du Département : FUL, FAJ Prévention Spécialisée

- **Gens du voyage (1,2 M€) :**

- début des travaux de création de l'aire de grand passage (0,6 M€), travaux de réparations sur les aires (0,094 M€), coût de gestion des cinq aires d'accueil (0,371 M€)

Budget Primitif 2019

**« L'affirmation de l'ambition
Métropolitaine »**